

**Bureau de la Commission médicale
d'établissement (CME)
de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris (AP-HP)**

Réunion du mercredi 28 janvier 2015
16h30-19h30, salle des instances (Victoria)

Présents bureau de la CME

P ^r Loïc	CAPRON	D ^r Alain	FAYE
P ^r Pierre	CARLI	D ^r Anne	GERVAIS
D ^r Rémy	COUDERC	P ^r Philippe	GRENIER
P ^r Béatrice	CRICKX	P ^r Paul	LEGMANN
D ^r Nicolas	DANTCHEV	P ^r Christian	RICHARD
D ^r Patrick	DASSIER	P ^r Michel	ZERAH
D ^r Michel	DRU		

Présents DOMU (direction de l'organisation médicale et des relations avec les universités)

M ^{me} Grazia	BRISSET	M ^{me} Isabelle	PLANTEC
M ^{me} Sophie	DE CHAMBINE	M ^{me} Christine	WELTY
M ^{me} Gwen	PICHON-NAUDÉ		

Invités

P ^r Thierry	BILLETTE DE VILLEMEUR	M ^{me} Catherine	RAVIER
M. Marc	DUPONT	P ^r Daniel	VITTECOQ
P ^r Vincent	JARLIER	M ^{me} Françoise	ZANTMANN

Actualités de la CME (P^r Loïc CAPRON)

- **L'Hôtel-Dieu de Paris.** À l'œuvre depuis le 21 novembre, le groupe de la CME sur le projet médical de l'Hôtel-Dieu s'est réuni cinq fois. Quatre autres réunions sont prévues pour aboutir à un projet qui sera soumis à l'avis de la CME le 14 avril prochain. Une audition particulièrement importante sera celle du 11 mars, où le P^r Stanislas CHAUSSADE, président de la CME locale du groupe hospitalier (GH) *Hôpitaux universitaires Paris-Centre*, et le P^r Gérard FRIEDLANDER, doyen de l'UFR médicale Paris-Descartes, viendront présenter les activités soignantes et académiques qu'ils souhaitent implanter à l'Hôtel-Dieu. Le retour de malades en ambulance aux urgences de l'Hôtel-Dieu a eu des échos dans les médias le 23 décembre 2014 et a fait l'objet d'un débat lors de la CME du 13 janvier : beaucoup de bruit pour presque rien, puis qu'il ne s'est agi que de quelques patients venus de leur domicile, après régulation par le SAMU, pour être hospitalisés dans l'unité de psychiatrie. Faute d'un projet médical encore solide, les urgences de l'Hôtel-Dieu assurent un nombre élevé de consultations « policières » (bulletins de non-admission, BNA), ce qui les rend peu attirantes pour les internes (DES) : la commission de répartition des internes n'a pas attribué de postes en médecine générale pour le prochain semestre (mai-octobre 2015) ; le P^r Pierre CARLI, coordonnateur du DES complémentaire de médecine d'urgence, va mettre en avant la présence sur place d'une ambulance du SMUR pour solliciter trois postes dans cette spécialité ; la décision appartient au doyen SCHLEMMER, qui dirige la commission de répartition, aux internes et à l'Agence régionale de santé (ARS).
- **DES.** Au début de la prochaine CME, les internes disposeront d'un temps de parole pour exposer leurs préoccupations plus générales : certains points de la loi de santé qui entre en débat au Parlement ; question (qui aura été préalablement abordée lors du directoire du 3 février) du financement des stages supplémentaires créés dans les hôpitaux pour absorber l'augmentation du *numerus clausus* de la première année des études médicales.
- **Contrats libéraux.** La loi *Hôpital, patients, santé, territoires* (HPST) a autorisé les hôpitaux publics à recruter des praticiens libéraux payés à l'acte, aux tarifs du secteur 1, moyennant une redevance versée à l'hôpital. Le président de la CME doit donner son avis sur chaque contrat. La CME du 14 février 2012 ([compte rendu](#)) a exprimé ses réticences à l'égard de ce type de contrat et décidé la création d'un groupe de travail *ad hoc*. Animé par le P^r Thierry BÉGUÉ, président de la sous-commission du temps et des effectifs médicaux (s-CTEM), le groupe a présenté ses recommandations à la CME du 8 janvier 2013 ([diaporama](#)). Elles définissent des critères pour l'instruction des dossiers par la s-CTEM et préconisent un suivi des contrats signés, avec un point annuel à la CME.

Selon la DOMU, 31 sages-femmes et 18 médecins (principalement radiologues et cardiologues) exercent aujourd'hui sous de tels contrats dans 5 GH. Un état des lieux complet, assorti d'un bilan financier, sera présenté lors d'une prochaine CME avant l'examen des nouvelles demandes.

Ordre du jour de la CME du 10 février 2015

Informations émanant du président de la CME (P^r Loïc CAPRON)

La CME sera informée sur les actualités des deux prochaines semaines.

Règles à respecter pour l'hospitalisation des malades infectés par une souche résistante de bacille tuberculeux, en vue de garantir la sécurité des soins (P^r Vincent JARLIER, M. Marc DUPONT)

Ces derniers mois, l'AP-HP a accueilli des patients infectés par une souche de bacille multi-résistante, mais refusant d'observer strictement leur traitement médical et de se plier aux contraintes d'isolement respiratoire. Cela met en péril de contagion les autres patients (en particulier s'ils sont immunodéprimés), les personnels soignants et autres personnes contact. La législation en vigueur garantit le droit de consentir aux soins et la liberté d'aller et venir. Il est donc impossible de contraindre ces malades à se soigner et à respecter les règles d'isolement. Les autorités ministérielles ont été alertées pour que des procédures adaptées soient prévues dans la future loi de santé. Dans cette attente, le directeur général a diffusé une [note](#) indiquant la procédure à suivre. Le P^r JARLIER et M. DUPONT (direction des affaires juridiques) ouvriront en **dix minutes** la discussion sur ce sujet hautement préoccupant qui perturbe les soins dans plusieurs de nos services, tout particulièrement à Lariboisière, Bichat et la Pitié-Salpêtrière.

Réflexions de la sous-commission du temps et des effectifs médicaux (s-CTEM) sur la révision 2016 des effectifs de PH (P^r Thierry BÉGUÉ)

La CME du 9 décembre ([compte rendu](#)) a entamé une discussion de fond sur la procédure de révision des effectifs médicaux. Le 8 janvier, les présidents de CME locale (PCMEL), réunis par le directeur général, ont présenté leurs propositions, que la CME a entendues le 13 janvier ([compte rendu](#)). L'idée est notamment de décentraliser la procédure, plus qu'elle n'est aujourd'hui, en augmentant la participation des GH. Le P^r BÉGUÉ, président de la s-CTEM, présentera en **dix minutes** ses réflexions et celles du président de la CME sur l'opportunité de suivre cette proposition. Le sujet aura été discuté en directoire le 3 février.

Information sur la prescription encadrée des médicaments actifs contre le virus de l'hépatite C (P^r Daniel VITTECOQ)

Les nouveaux médicaments contre l'hépatite C représentent un progrès thérapeutique majeur, mais leur coût très élevé (300 M€ pour l'AP-HP en 2014) a amené les pouvoirs publics à limiter leur remboursement par l'Assurance maladie en encadrant leur prescription. Le P^r VITTECOQ, président de la commission des anti-infectieux (COMAI) et référent en antibiothérapie de l'AP-HP, expliquera en **cinq minutes** le dispositif mis en place.

Rapport d'activité de la fédération du polyhandicap (P^r Thierry BILLETTE DE VILLEMEUR)

Créée en 2010, la fédération regroupe quatre de nos hôpitaux : San Salvadour (Hyères, Var), hôpital marin d'Hendaye (Pyrénées-Atlantiques), hôpital maritime de Berck (Pas-de-Calais) et La Roche-Guyon (Val-d'Oise). En faisant la promotion de projets communs de soins et de recherche clinique, la fédération vise à accroître le dynamisme de ces hôpitaux excentrés qui se consacrent à la prise en charge du handicap lourd et chronique (voir [annexe polyhandicap](#) du projet médical 2015-2019). Les conférences stratégiques d'octobre ont montré qu'une évolution de la gouvernance de la fédération est nécessaire. À l'initiative du président de la CME, le directeur général a confié une mission ([lettre de mission](#)) en ce sens au P^r BILLETTE DE VILLEMEUR, coordonnateur de la fédération. Il fera un point de la situation en **dix minutes**.

Nouveau statut des sages-femmes hospitalières (M^{me} Grazia BRISSET)

Le 12 novembre 2013, la CME a soutenu les revendications des sages-femmes des hôpitaux ([motion](#)), alors en grève pour acquérir un nouveau statut conforme à leur formation et à leurs responsabilités cliniques. Ce mouvement a abouti à la promulgation d'un [décret](#), daté du 23 décembre 2014. Les sages-femmes doivent passer concrètement du statut de personnels non médicaux (dépendant de la direction des ressources humaines) à celui de personnels médicaux (dépendants de la DOMU). M^{me} BRISSET, cadre supérieure sage-femme à Bicêtre, consacre un temps partiel à la DOMU depuis novembre 2014 ; elle présentera sa mission en **dix minutes**.

Rapport 2013 de la commission centrale de l'activité libérale (CCAL) (D^r Alain FAYE)

L'enjeu central du contrôle de l'activité libérale est de s'assurer du strict respect de la loi et de l'impératif moral d'égal accès aux soins de tous les patients. Le D^r FAYE, qui représente la CME à la CCAL au titre des praticiens n'exerçant pas d'activité libérale, résumera le rapport d'activité 2013 en **dix minutes**.

Parcours de soins : exemple de la bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) (P^{rs} Gérard HUCHON et Dominique VALEYRE, D^r Sophie DE CHAMBINE)

La réflexion sur les parcours de soins vise à faire mieux travailler ensemble les divers acteurs intervenant dans la prise en charge des patients. En donnant un rôle majeur à la médecine de ville, l'augmentation des maladies chroniques oblige l'hôpital à réfléchir sur son positionnement. Les P^{rs} HUCHON, président de la collégiale de pneumologie d'Île-de-France, et VALEYRE, pneumologue chef de pôle à l'hôpital Avicenne (CME), et le D^r DE CHAMBINE (DOMU) l'illustreront en **dix minutes** à travers l'exemple de la BPCO.

Les programmes hospitaliers de recherche infirmière et paramédicale (PHRIP) (M^{me} Françoise ZANTMAN)

La recherche appliquée aux soins et aux pratiques des personnels paramédicaux est en expansion et jouit d'une pleine reconnaissance institutionnelle. La 3^e Journée de la recherche infirmière et paramédicale de l'AP-HP qui s'est tenue le 28 novembre 2014 ([abstracts](#)) en a éloquemment témoigné. La recherche paramédicale contribue à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins (QSS), et à rendre les métiers plus attirants pour les professionnels ; sans toutefois sous-estimer les difficiles questions de formations diplômantes et de statuts qui se posent. Le [projet de soins](#) 2015-2019 fait du développement de cette recherche l'un de ses axes prioritaires. Depuis la création des PHRIP en 2010, 29 projets présentés par les paramédicaux de l'AP-HP ont été retenus. M^{me} ZANTMAN fera le point en **cinq minutes**.

Le prochain bureau de la CME se réunira le **25 février 2015**.

Loïc CAPRON, le 2 février 2015.